

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux du mois de mai à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le seize mai deux mille quatorze, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS : M. MEIGNEN, Maire,
M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. JULIE, M. BOUMEDJANE,
Mme CERRIGONE, M. AMRANE, Mme LEMARCHAND (à partir de 18h55),
Mme PEPE, Mme COMAYRAS, M. DRINE, Mme VIOLET,
Mme HERSEMEULE, Mme KHALI, M. HITACHE, Adjoints au Maire,
Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO, M. VILTART,
Mme BOUR, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET, M. MUSQUET (à partir
de 19h00), Mme GONCALVES (à partir de 19h30), M. VAZ, Mme HAMIDI,
M. CARRE, Mme SURENDIRAN (à partir de 18h55), M. RAMOS, Mme BUFFET,
M. BRAMY, M. SOUBEN, Mme DELMAS, M. BARRES, M. MIGNOT,
Mme TANSERI, M. GAY, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : M. KAMATE, Adjoint au Maire, procuration à M. DRINE,
M. PERRIER, Conseiller Municipal, procuration à Mme GOURSONNET,
Mme CAN, Conseillère Municipale, procuration à M. AMRANE,
M. MUSQUET, Conseiller Municipal, procuration à Mme COMAYRAS (jusqu'à
19h00),
Mme SEGURA, Conseillère Municipale, procuration à M. CARRE,
Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale, procuration à M. GAY,
Mme MEKDEM, Conseillère Municipale, procuration à Mme BUFFET.

ASSISTAIT A LA SEANCE : Mme GUENOT Emmanuelle, Directrice Générale Adjointe des Services.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme GOURSONNET, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bonsoir à tous, je vous propose d'ouvrir ce sixième Conseil Municipal de l'année 2014.

(M. le Maire énonce la liste des procurations)

| |
|---|
| ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE |
|---|

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il est donc procédé à la nomination d'un secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Mme Laurence GOURSONNET ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

| |
|---|
| APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014 |
|---|

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avez-vous des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 17 avril 2014.

| |
|---|
| APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014 |
|---|

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Avez-vous des remarques ? M. BARRES.

M. ALAIN BARRÈS :

Lors de ce Conseil Municipal, j'ai fait deux interventions qui ne figurent pas au procès-verbal, l'une pour dire que vous vous étiez trompé dans les chiffres, l'autre pour dire que l'adjointe aux sports ne pouvait pas voter. J'aurais aimé que ce soit transcrit dans le procès-verbal, s'il vous plait.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est noté, ce sera fait. Mme DELMAS.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Dans mon intervention, à la page 8, je n'ai pas dit – et je reconnais que mon accent peut troubler quelques auditeurs – « les désignations respecteraient-elles la parité hommes/femmes ? », mais « les désignations respecteront-elles la parité hommes/femmes ? ».

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous allons modifier, ces petites modifications sont notées.

M. DIDIER MIGNOT :

Il faut le voter, M. MEIGNEN.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Donc, nous procédons au vote de ce mémoire avec les modifications qui seront incluses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 24 avril 2014.

DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous avez à vos places les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| N° | DATE | OBJET |
|-----|----------|--|
| 180 | 25.04.14 | Souscription d'un emprunt de 2 900 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation. |
| 181 | 25.04.14 | Souscription d'un emprunt de 2 000 000 € auprès de la Société Générale. |

| |
|--|
| 1. COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.) |
|--|

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? M. RAMOS.

M. ALAIN RAMOS :

J'ai une remarque qui devrait vous satisfaire, M. le Maire, puisque nous espérons tous que cette nouvelle commission sera extrêmement attentive à la mise en œuvre de votre engagement n°22.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr, comme tous les autres engagements, M. RAMOS, nous les tiendrons.

Nous procédons au vote de ce mémoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ARRETE la liste de commissaires suivants en vue de sa transmission à la direction départementale des finances publiques :

Taxe d'Habitation :

Membres titulaires :

M. Pierre-André THEVENOT, Mme Amara KOZAN, Mme Eliane MASSON et M. Pascal CELLIER.

Membres suppléants :

Mme Franca VALERIO, M. Daniel NOURY, M. Gérard MASSON et Mme Marine RANQUET.

Taxe Foncière :

Membres titulaires :

Mme Sylvie RUSSO, M. Farid ANANI, Mme Nicole LEONARD, Mme Laetitia CARNEVALE, Mme Elène CARPICO, M. Nicandro VALERIO, M. Jean-Louis MAGNIER et Mme Valérie LO GIUDICE.

Membres suppléants :

M. Jean-Pierre WISSOCQ, M. Franck DELAHAIE, M. Michel COLLIGNON, M. Luis GONCALVES, M. Antonio CREA, M. Abilio VAZ, Mme Josiane PELLETIER et Isabelle CURIEL.

CFE :

Membres titulaires :

M. Daniel TOLEDANO, Mme Séverine LEVÉ, M. Mohamed CHERIF et M. Philippe DO NASCIMENTO.

Membres suppléants :

Mme Joëlle TRIBOUILLARD, M. Mario GIAMBELLUCA, M. David SALEM et M. Philippe SALEM.

2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? M. MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

D'abord une question et ensuite je ferai une petite déclaration.

La création d'un emploi d'attaché, chargé de mission audit RH : de quoi s'agit-il précisément ? Pouvez-vous le préciser ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est écrit dans l'intitulé, il s'agit de faire un audit de la RH. Nous avons constaté un certain nombre de choses qui nous ont amené à suspendre la DRH, et nous allons mener une étude sur la manière dont est organisée la Direction des ressources humaines.

M. DIDIER MIGNOT :

Il ne s'agit pas d'une anticipation du remplacement de la DRH que vous avez suspendue.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je viens de vous l'expliquer.

M. DIDIER MIGNOT :

Je vais quand même me permettre de faire quelques commentaires non pas sur cette modification des effectifs, mais sur un certain nombre de choses qui arrivent depuis votre prise de fonction, puisque de nombreux agents communaux nous ont interpellés sur la désorganisation des services municipaux, qui s'aggrave chaque jour. Ils sont confrontés à un non-respect de la voie hiérarchique et un passage outre les cadres dans la chaîne de décision, à un certain nombre de retraits de délégations, à une hyper centralisation paralysante et un blocage dans le fonctionnement des services, qui reçoivent très peu les courriers les concernant, les temps d'attente sont parfois longs.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

De quels temps d'attente parlez-vous ?

M. DIDIER MIGNOT :

Les temps d'attente pour décision, les services attendent des décisions, qu'elles retombent du 2^{ème} étage. Les temps d'attente sont parfois longs pour des décisions qui sont anodines et simples à prendre d'un point de vue du bon fonctionnement du service public. Des projets sont stoppés voire peuvent être annulés, car la vie n'attend pas et les partenaires publics, privés et institutionnels continuent d'avancer. Des financements extérieurs risqueraient d'être perdus, si les choses perduraient.

Il y a d'autres problématiques aussi qui sont posées, parce que les seules décisions que vous prenez, en fait relèvent plus aujourd'hui de la chasse aux sorcières, de l'annulation de mise en stage, de fin de contrat, du blocage des avancements de carrière, et tout autant de mesures déstabilisantes pour le personnel dont l'inquiétude grandit aujourd'hui en mairie, l'ambiance au travail s'est considérablement dégradée.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas ce qu'on nous dit !

M. DIDIER MIGNOT :

Il y a un certain nombre d'attitudes, de paternalisme, de pressions diverses qui sont exercées de votre part, et on a plutôt l'impression que vous gérez l'administration communale comme vous pourriez gérer une entreprise soumise aux diktats de ses actionnaires. Ce faisant, il y a quand même un certain nombre de pratiques, de méthodes, notamment la méfiance et la suspicion vis-à-vis de certains agents, des incitations à la délation sont aussi faites.

Je pense que vous vous privez de l'indispensable compétence bien réelle de nombreux fonctionnaires de notre Ville, quel que soit leur grade. Je crois que la fonction d'un maire, premier garant et responsable de la qualité du service public, encore une fois, est d'être extrêmement vigilant sur ces questions du service public.

Je crois qu'être agent de la fonction publique de notre ville ne veut pas dire être suspect de sympathie communiste ou être de gauche. Il y a des agents qui sont recrutés selon leurs compétences professionnelles et qui, quelle que soit la couleur politique du maire en place et quelles que soient leurs propres opinions politiques, n'ont la volonté que d'agir avec loyauté et un grand sens du service public au service de la collectivité et des habitants. C'est bien là le problème parce que, encore une fois, je crois que vous vous faites une idée fautive du service public. Il apparaît à vos yeux comme étant un carcan vous empêchant de mener à bien vos projets. Je souhaite le redire ici.

Il est de plus inutile, je pense, dans ce contexte extrêmement préoccupant, les sollicitations sont nombreuses, notamment depuis l'envoi et la réception de courriers...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je reçois également beaucoup d'employés communaux qui me disent l'inverse, M. MIGNOT. Donc, cela tombe bien !

M. DIDIER MIGNOT :

J'espère que vous allez me laisser finir !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

D'ailleurs, certains sont présents dans la salle.

M. DIDIER MIGNOT :

Il est inutile, et je le dis d'emblée, de renvoyer la responsabilité de ces dysfonctionnements qui sont constatés, y compris à un certain niveau de l'administration, à la responsabilité des membres de votre administration, y compris la plus proche. Ils ne font qu'appliquer, et ce sont leurs missions, les décisions que vous prenez avec votre conseiller spécial, omniprésent, dont tout le monde se demande bien quel est son statut.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Conseiller spécial.

M. DIDIER MIGNOT :

Son rôle, son parcours.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est écrit.

M. DIDIER MIGNOT :

Et également son salaire. Toutes les questions posées et les méthodes employées choquent un certain nombre d'agents communaux.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Après, ce long monologue...

M. DIDIER MIGNOT :

Je vais finir.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, j'aimerais bien.

M. DIDIER MIGNOT :

J'en ai encore pour à peine trente secondes.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est beaucoup tout cumulé, quand même !

M. DIDIER MIGNOT :

Il nous semble que la priorité à votre mandat, à votre prise de fonction, n'était pas, selon nous, d'afficher votre portrait en grande dimension dans la ville.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ah voilà, on y vient.

M. DIDIER MIGNOT :

Mais bien de faire fonctionner correctement le service public communal. Tout simplement pour dire que nous sommes aux côtés des agents communaux pour la défense de leurs droits et du service public.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Eh bien, nous aussi, M. MIGNOT, nous sommes aux côtés des employés communaux. C'est bien pour cela que je les reçois à leur demande, j'en suis à plus de 200, et cela va continuer. Ils me disent précisément l'inverse de ce que vous me dites, il semblerait qu'il souffle un vent de liberté par rapport à ce que vous avez fait.

(Applaudissements)

M. MIGNOT, vous me dites qu'il y a des blocages, mais il est temps que chacun comprenne qu'à partir de maintenant, ce ne sont pas les administratifs mais les politiques qui décident ; ce qui fait vraiment une grande différence avec ce qui s'est passé avant. Parfois, certains de vos amis sont surpris que les élus soient non seulement présents, mais qu'ils prennent des décisions. Or, ils sont là pour cela, ils ont été élus par la population pour cela. Donc, ils continueront à prendre des décisions et appliquer le programme pour lequel nous avons été élus – je souhaite vous le rappeler – parce que j'ai l'impression que vous avez tendance à l'oublier. Cela fait cinq semaines que nous sommes là, M. MIGNOT, regardez tout ce qui a bougé. Ne me dites pas qu'il y a de l'immobilisme ! Regardez tout ce qui a bougé en ville.

Les portraits, cela me semble normal d'annoncer le nouveau maire. On va annoncer notre championne, Annabelle EURANIE, dans les mêmes formes la semaine prochaine, dès que les affiches seront là. On ne l'a pas fait dès l'élection, déjà parce qu'on a du mal à avoir les affiches – et c'était dû au contrat précédemment passé – à notre arrivée, les délais sont un peu longs. Je déplore, mais je ne maîtrise pas ces délais de fabrication des affiches. Si nous n'avons pas affiché le portrait du maire dès son élection, c'est tout simplement parce qu'il nous semblait qu'il y avait des événements en ville, auxquels nous souhaitions accorder la priorité par rapport à mon portrait. Mais, il fallait bien à un moment donné que les Blancs-Mesnilois voient qu'il y a un changement.

Vous vous dites garant du service public, mais M. MIGNOT, ce que nous avons constaté nous montre tout à fait l'inverse. Nous sommes en train de remettre les choses d'aplomb. Puisque vous êtes inquiet concernant la gestion du personnel, je tiens à vous dire – puisque vous nous dites qu'il y a des blocages – que je tiens à signer depuis le départ de manière à voir les choses la totalité des parapheurs. Donc, rien n'est bloqué, tout repart le lendemain matin. Tous les parapheurs qui m'arrivent dans la journée repartent le lendemain matin, même si je dois terminer à minuit ou deux heures du matin, cela ne me pose pas de problème. Tout est signé, il n'y a pas de blocage.

Vous faites allusion à la gestion des ressources humaines, mais M. MIGNOT, si nous avons cassé un certain nombre de vos décisions, c'est tout simplement parce qu'elles étaient illégales. On ne signe pas le vendredi avant de partir à la sauvette un certain nombre de choses, tout simplement car c'est illégal. Nous avons fait des constats, nous avons adressé des courriers à certains employés communaux pour leur dire non pas que nous ne souhaitons pas leur promotion, mais que c'était tout simplement illégal dans la forme qui a été donnée à ces promotions. Donc, nous leur avons adressé un courrier argumenté pour qu'ils puissent prendre contact avec l'administration, et nous verrons ce que nous ferons ensuite.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous serons vigilants.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr que vous serez vigilants, mais il aurait fallu l'être avant et ne pas commettre d'erreurs. Là, vous nous imposez de casser vos décisions parce qu'elles ne sont pas conformes à la législation. Donc, ne vous plaignez pas, M. MIGNOT qu'on prenne des décisions pour rectifier ce que vous avez mal fait précédemment.

M. DIDIER MIGNOT :

Non, ce n'est pas mal fait, M. MEIGNEN.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas conforme à la réglementation.

M. DIDIER MIGNOT :

Si c'est aussi illégal que cela, attaquez !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Bien sûr, mais M. MIGNOT, nous verrons la suite que nous donnerons. En attendant, il est important de voir avec les employés municipaux au plus tôt pour régulariser cette situation et faire en sorte qu'elle soit conforme à la législation. Il n'est pas question d'autre chose.

J'ai peut-être oublié des choses face à ce discours militant. De toute façon, on vous connaît, vous êtes habile pour faire peur à tout le monde, vous l'avez fait déjà depuis un an, vous allez continuer, on a bien compris quel est votre objet, mais vous ne tromperez personne.

Un état des lieux sera fait. Nous sommes en train de remettre, y compris l'administration municipale, sur la bonne voie. Il y a un certain nombre de promotions qui ne nous semblaient pas conformes à la réglementation, nous les avons cassées, il n'y a rien à dire d'autre, si ce n'est que nous allons rectifier le tir.

M. BARRES.

M. ALAIN BARRÈS :

M. le Maire, puisque nous sommes dans les annonces et le respect, tout comme vous, nous sommes élus de la République, nous avons été élus au suffrage universel, cela vous demande un minimum de respect pour nous. Il est plus qu'irrespectueux d'apprendre par le journal local la désignation de délégués – et c'est votre droit de désigner des délégués – je pense que le minimum de correction...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Quels délégués ?

M. ALAIN BARRÈS :

Lisez le journal local, les Conseillers municipaux délégués.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. BARRES, soyez respectueux à votre tour, quelles sont ces manières, franchement ? Soyez poli, soyez courtois « Lisez le journal », on l'a fait, on sait le lire, M. BARRES. Allez-y, continuez, mais c'est franchement insupportable ces suppositions. Soit on fait en sorte de respecter la démocratie, chacun se respecte ; soit on assène des petites phrases dans tous les sens....

M. ALAIN BARRÈS :

Attendez, mais laissez-moi finir, s'il vous plaît. Déjà, le respect c'est de me laisser finir.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

A condition qu'il n'y ait pas de propos déplacés. Allez-y.

M. ALAIN BARRÈS :

Il n'y a aucun propos déplacé dans ce que j'ai dit.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais si, à l'instant, justement.

M. ALAIN BARRÈS :

Absolument aucun, j'ai dit que l'on considérait que c'était irrespectueux pour l'ensemble du Conseil Municipal d'ailleurs d'apprendre par le journal local que vous avez nommé des délégués (et vous avez le droit de nommer des Conseillers municipaux délégués), il aurait été de bon ton de l'annoncer au Conseil Municipal avec le nom et les délégations.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela a été fait ainsi, M. BARRES.

M. ALAIN BARRÈS :

Absolument pas.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Cela a été fait comme nous l'avons souhaité.

M. ALAIN BARRÈS :

Tous les 15 jours, on apprend un nom avec une délégation nouvelle.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous verrons bien, M. BARRES. Continuez.

M. ALAIN BARRÈS :

J'en profite pour dire que le respect, c'est aussi de dire au public de ne pas applaudir quand le Maire dit quelque chose. Il en est ainsi dans l'enceinte d'un Conseil Municipal, M. MEIGNEN.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Êtes-vous certains de bien avoir bien appliqué cette règle par le passé.

M. ALAIN BARRÈS :

Je ne sais pas.

(mouvement dans la salle).

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Il ne faut pas demander aux autres d'appliquer des règles qu'on n'a pas appliquées soi-même.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est quand même une question importante, y compris pour les gens. Pourrions-nous avoir connaissance des Conseillères et Conseillers Municipaux délégués et de leur délégation ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Vous l'aurez.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est une question y compris de bon fonctionnement de notre Conseil Municipal et d'avoir des interlocuteurs et interlocutrices auxquels nous pouvons nous adresser en fonction de leur délégation. Il me semble important à la fois pour la bonne vie du Conseil Municipal et pour la population que les gens sachent, puisque les délégations ont été données maintenant, j'imagine, et que nous le sachions de manière globale.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Les gens savent et si j'ai bien compris, vous le savez déjà. Nous allons vous le confirmer.

Mais vous êtes long, M. BARRES, on peut peut-être parler nous aussi.

M. ALAIN BARRÈS :

J'ai le droit d'être long.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

L'Opposition municipale est très bavarde !

M. ALAIN BARRÈS :

Exactement, vous l'étiez aussi d'ailleurs très bavard.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je me rappelle qu'on m'avait coupé le micro, ce que je ne vous ai pas fait.

M. ALAIN BARRÈS :

Pour l'instant, vous ne l'avez pas fait.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On me l'a coupé à plusieurs reprises, mais peut-être que des choses étaient difficiles à entendre.

M. ALAIN BARRÈS :

Vous nous interrompez souvent...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Allez-y, débarrassez-vous !

M. ALAIN BARRÈS :

J'en profite aussi pour vous demander quels sont les quartiers des abattoirs sur la Ville de Blanc-Mesnil ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Arrêtez ! Franchement, vous êtes en train de tourner les phrases pour avoir quelque chose à dire, c'est pitoyable. M. BARRES, je vois que vous en avez vous-même le sourire, vous vous rendez compte du côté décalé des propos.

(commentaires hors micro de M. BARRES).

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Arrêtons cela, soyons sérieux, j'aimerais bien un peu de sérénité dans les débats, qu'on travaille pour les Blancs-mesniloises et les Blancs-mesnilois et que l'on arrête ces chicaneries pitoyables. M. RAMOS.

(commentaires hors micro de M. RAMOS).

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Très bien, pourvu que cela dure !

Nous procédons au vote du mémoire sur la modification du tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- PROCÈDE à la modification du tableau des effectifs comme suit :

A compter du 1^{er} mai 2014

Pour tenir compte des nécessités d'évolution du service public :

- Création d'un emploi d'attaché, chargé de mission audit RH

Pour tenir compte des départs en retraite, des mutations externes et des développements de carrière :

Filière administrative :

- Création de 4 emplois d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et suppression de 4 emplois de rédacteur principal de 1^{ère} classe
- Création d'un emploi d'attaché et suppression d'un emploi d'attaché principal

Filière animation :

- Création d'un emploi d'animateur et suppression d'un emploi d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe

Filière culturelle :

- Création d'un emploi d'assistant de conservation et suppression d'un emploi d'attaché de conservation du patrimoine

Filière technique :

- Création de 2 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe et suppression de 2 emplois d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- Création de 3 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe et suppression de 3 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Création d'un emploi d'ingénieur en chef de classe normale et suppression d'un emploi d'ingénieur principal

Selon les termes de l'article 97 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, un emploi ne peut être supprimé qu'après avis du comité technique paritaire. Les suppressions d'emplois seront donc soumises à l'avis du comité technique paritaire lors de sa prochaine séance.

Les suppressions de postes soumises au délibéré du Conseil Municipal sont toutes compensées par des créations sur des grades ou des quotités de temps de travail différents. Il n'existe donc aucune réelle suppression de poste.

Ainsi, les suppressions ci-dessus ne sont mentionnées qu'à titre indicatif afin d'assurer le respect du principe de compensation entre création et suppression d'emplois. A ce titre, elles correspondent à des transformations d'emplois. Elles seront donc soumises à délibération lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal après avis du Comité technique Paritaire.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus au budget à cet effet.

3. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE DEUX PIECES CUISINE DANS LE CADRE DE L'OBTENTION DU LABEL « SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES »

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter toute subvention de fonctionnement et d'investissement en faveur du projet du Deux Pièces Cuisine jusqu'en 2017, auprès de l'Etat, notamment dans le cadre d'une labellisation S.M.A.C. et également auprès d'autres institutions comme le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Centre national des variétés et le département de Seine-Saint-Denis.

4. DEMANDE DE MODIFICATION DE LA CONVENTION ENTRE LE C.S.A.P.A. CAP93 ET LE SERVICE D'ADDICTOLOGIE DE L'HOPITAL RENE MURET DE SEVRAN

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la nouvelle convention entre le C.S.A.P.A. Cap 93 et l'hôpital René Muret de Sevrans ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes correspondants.

5. ADHESION DE LA VILLE AU TITRE DU C.S.A.P.A. CAP93 A L'AGENCE NATIONALE POUR LES CHEQUES-VACANCES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE M. le Maire à adhérer à l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances au titre de l'année 2014 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes correspondants,

- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

6. ADHESION DE LA VILLE AU TITRE DU C.S.A.P.A. CAP93 A L'ASSOCIATION « CULTURES DU CŒUR »

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Y a-t-il des remarques ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion à l'association « Cultures du Cœur » au titre de l'année 2014 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes correspondants ;
- APPROUVE le versement d'une somme de 200 €uros relative à l'adhésion de la Ville à l'association « Cultures du Cœur » ;
- IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

7. CONVENTION AVEC MME ANNABELLE EURANIE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Souhaitez-vous des explications sur ce mémoire ? Pour le public, peut-être, si vous me le permettez, Annabelle EURANIE est une Blanc-Mesniloise, licenciée au club BMS Judo, qui a remporté les championnats d'Europe par équipe avec l'équipe de France à Montpellier il y a maintenant trois semaines.

Annabelle EURANIE a un passé qui intéresse beaucoup la presse, et qui est très méritoire, puisqu'elle est arrivée 5^{ème} aux Jeux olympiques, elle a interrompu sa carrière pour devenir maman de deux enfants. Ensuite, elle a voulu faire du judo loisir et elle s'est rendue compte qu'elle était encore à un très bon niveau et qu'elle avait peut-être une chance de se hisser au meilleur niveau national français. Elle s'est de nouveau entraînée et avec le bonheur que l'on sait, puisqu'elle appartient à l'équipe de France aujourd'hui, elle a gagné avec l'équipe de France à Montpellier le championnat d'Europe. Ses performances lui ont valu d'être engagée dans le tournoi de Baku (Azerbaïdjan), qu'elle a gagné. Aujourd'hui, elle est aux portes de l'équipe de France non plus par équipe, mais en individuel. Se profile devant elle la perspective d'intégrer peut-être – et on le souhaite - l'équipe de France pour les championnats du monde, et ensuite on l'espère pour les jeux olympiques de Rio.

Pour parler clair, cette jeune femme est aujourd'hui classée numéro deux dans sa catégorie, qui est la catégorie la plus légère en judo et très ouverte. Autant dans les catégories supérieures, on a des filles très performantes en équipe de France, autant sa catégorie est très ouverte.

Il y a devant elle une jeune femme qui a pour l'instant un peu d'avance mais qui est, me semble-t-il et d'après les propos de l'entraîneur national, Larbi BENBOUDAUD, qui est l'un de nos voisins et qui vient souvent nous rencontrer, lui-même médaille d'argent aux Jeux olympiques et champion du monde, Annabelle EURANIE a toutes les qualités pour passer devant cette jeune femme qui elle-même est en première position pour l'instant, mais est un peu au taquet, si vous me permettez, Annabelle ayant une belle marge de progression. Il y a une jeune femme qui était numéro trois et qu'elle a battue en finale à Baku. Pardon de faire un peu long, mais c'est important que chacun comprenne les enjeux et pourquoi on fait les choses.

Sa performance à Baku lui a valu d'être sélectionnée pour un tournoi à Cuba. Tout cela pour marquer des points dans une *ranking list*. Vous savez que les places sont chères en judo. Il faut marquer des points dans les différents tournois afin de postuler à la première position en équipe de France et être qualifié pour les épreuves majeures. Tous ces éléments nous amènent à penser que si l'on donne un petit coup de pouce à Annabelle, on pourra vraisemblablement lui permettre d'atteindre le très haut niveau avec en retour certainement des avantages pour la ville de Blanc-Mesnil, puisque c'est une personne qui attire les médias compte tenu de son histoire et qui est prête à valoriser le club de judo du Blanc-Mesnil et la ville du Blanc-Mesnil qui se sera engagée à ses côtés pour lui permettre de se libérer, elle est aujourd'hui en contrat avec le service des douanes qui a accepté de la libérer à mi-temps.

La subvention que nous lui donnerions lui permettrait de se dégager à plein temps (nous lui financerions quasiment l'autre mi-temps), ce qui lui permettrait de s'entraîner à plein temps à l'INSEP et d'améliorer considérablement ses chances de réussite et d'aller aux Jeux olympiques de Rio, ce qui est le vrai objectif.

En général, quand on tente un pari, on a assez peu de chances de le réussir. Là, on a des conditions favorables de l'aveu même de son entraîneur national. C'est une jeune femme qui va de toute façon disputer, je pense, quatre épreuves majeures internationales. Vraiment, je suis confiant dans le fait que dans deux à trois de ces épreuves majeures, elle fera briller le blason de la ville de Blanc-Mesnil. C'est pour cette raison que pour l'intérêt d'Annabelle, pour le souci que nous avons de soutenir nos sportifs, mais également pour les retombées éventuelles en termes de notoriété et d'image pour la ville de Blanc-Mesnil, j'ai proposé de signer une convention avec Annabelle EURANIE.

Je pense que nous avons tout intérêt, et nous l'avons annoncé pendant la campagne, à modifier la perception que les gens ont de la ville du Blanc-Mesnil, vu de l'extérieur. Nous savons que la ville a un potentiel, nous savons que nous avons des personnes de qualité, des sportifs mais pas seulement, nous avons des sièges d'entreprises. Je pense le moment venu, à travers nos sportifs dans un certain nombre de cas, mais pas seulement, de faire en sorte de saisir les chances qu'ils nous ont donné de modifier l'image et la perception que l'on a à l'extérieur de la ville de Blanc-Mesnil. C'étaient les indications que je souhaitais vous donner. Cette convention sera signée pour un an (de l'été 2014 à l'été 2015), avec une prolongation d'une deuxième année (de l'été 2015 à l'été 2016), c'est-à-dire jusqu'aux jeux olympiques de Rio.

Par ailleurs, je pense que l'autre club de judo enregistrera très vite l'arrivée d'un autre judoka de haut niveau, un poids-lourd, Pierre-Alexandre ROBIN, qui lui-même - et je parle sous le contrôle de Karim - a été numéro trois français, troisième au championnat du monde. C'est la doublure de Teddy RINER. Si par bonheur nous arrivions à le faire signer, nous en serions très heureux au club de l'ESBM Judo.

C'étaient les précisions que je souhaitais apporter. Y a-t-il des remarques ? M. GAY.

M. FABIEN GAY :

Je serai court et non polémique, puisque nous allons voter cette délibération.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci pour elle.

M. FABIEN GAY :

Nous sommes tous très heureux qu'une grande championne comme Annabelle soit Blanc-Mesniloise et représente la ville avec fierté. Je ne vais pas faire plus long puisque vous l'avez rappelé, son parcours est très brillant, puisqu'elle a eu un début de carrière fulgurant, puis elle a été obligée de la mettre entre parenthèses et elle revient très fort. J'espère que l'on sera toutes et tous derrière elle jusqu'aux jeux de Rio.

Cependant, je me permets deux remarques politiques de fond qui dépassent le cas d'Annabelle. Il est dommage notamment pour les sportives qu'un certain nombre de sports, notamment le judo, ne soient pas professionnels et qu'il n'y ait pas de statut de sportives et de sportifs de haut niveau, ce qui oblige un certain nombre de municipalités, comme la nôtre, à pallier ce manque. C'est une vraie question. Vous nous signalez que vous allez, et on l'espère, faire signer un deuxième judoka de renom, peut-être d'autres sportifs, et je l'espère, parce que cela participe au rayonnement de notre ville. Mais, si l'on accumule ainsi un certain nombre de champions et que l'on allonge la liste, cela peut revenir cher au bout d'un moment. Avec la perte des moyens des collectivités territoriales, ce sera une question qui nous sera posée à toutes et tous ici au sein de cette enceinte.

Autre remarque de fond, pour nous, c'est plus compliqué de passer un contrat individuel qu'un contrat collectif. Se pose là aussi une vraie question, car un sportif de haut niveau se développe évidemment par lui-même (je viens du rugby qui est aussi un sport collectif) mais aussi grâce à son club, à ses équipements et à ses entraîneurs. Donc, c'est un peu dérangent que seules la sportive et la Ville soient associées et pas le club. Je m'en tiens là.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vais vous répondre, si vous me le permettez, déjà sur le premier point, je suis d'accord, le judo est un club qui commence un peu à se professionnaliser à travers les résultats de grands champions emblématiques, comme David DOUILLET au départ et Teddy RINER aujourd'hui. Je pense que l'on en est qu'à la phase initiale et que l'on va très vite aller vers ce que vous souhaitez.

Sur le deuxième point, pour ne rien vous cacher, nous avons hésité. Fallait-il donner la subvention au club qui la reverserait à l'athlète (nous avons regardé juridiquement ce qu'il était possible de faire pour ne pas commettre d'erreur) ou fallait-il verser directement cette subvention à l'athlète elle-même ?

Il nous a semblé plus pertinent, et cette fois dans l'intérêt de la ville, que ce soit la ville qui apparaisse comme signataire de cette convention. C'est un choix que nous avons fait et je comprends votre remarque, pour la simple raison que nous avons hésité nous-mêmes. Nous avons pesé le pour et le contre, c'est l'intérêt de la ville qui a prévalu dans notre décision. Certes, on aide Annabelle qui est adorable, qui est vraiment une belle athlète et qui a vraiment un bon état d'esprit.

Ce sont des sportifs comme nous avons envie de voir, mais on doit aussi prendre en compte l'intérêt de la ville, l'investissement que fera Blanc-Mesnil, qui ne sera pas pris sur des impôts mais sur des économies par ailleurs que nous avons commencé à faire, je pense que l'on doit, et les Blancs-Mesnilois doivent demander un maximum de retombées. Il nous est apparu que c'était plus simple d'obtenir ces retombées en traitant directement avec l'athlète.

Par ailleurs, nous attendons une date de la part d'Annabelle, comme elle doit partir à Cuba, cela retarde un peu les choses. De la même manière que vous verrez fleurir son portrait en ville « bravo championne », car je tiens absolument à ce que les Blancs-Mesnilois s'approprient leur championne et la poussent très fort jusqu'aux prochaines victoires, nous avons souhaité organiser une réception avec les sportifs de la ville pour fêter sa première médaille. Vous serez convié, M. GAY, merci d'accompagner cette convention, merci à l'Opposition, vous serez présent. Pour la suite, poussons très fort pour que notre championne aille jusqu'à Rio.

M. FABIEN GAY :

Merci pour vos explications. Le deuxième point aurait peut-être demandé un petit débat, c'est toujours intéressant d'avoir un échange. Je pense qu'il aurait été préférable de pousser l'option avec le club, car cela valorise y compris les entraîneurs, les éducateurs de ce club qui amènent des sportifs de haut niveau. Je sais qu'Annabelle est partie à un moment donné, elle est revenue, mais c'est aussi valoriser ce travail, notamment fait avec les enfants jusqu'aux plus grands. Je pense qu'il est important que l'on ne dise pas qu'un champion se construit tout seul. C'est le choix que vous avez fait, nous voterons pour ; c'est ma position mais aussi celle du Groupe.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci. Simplement, juste pour compléter la remarque de M. GAY, nous sommes en pourparlers avec le club pour envisager d'autres développements. Nous valoriserons le club et le travail qui a été fait par le club, et d'ailleurs par les deux clubs qui font un travail inestimable au profit de la population, certes différemment, mais nous respecterons les choix de chacun et les deux clubs. Nous avons d'ailleurs choisi de les traiter avec beaucoup d'équité. Donc, nous maintiendrons ce choix, mais savez que nous discutons, l'adjointe aux sports et moi-même, avec les représentants du club BMS judo pour voir s'il n'y a pas des suites possibles et un développement possible à travers l'exemple d'Annabelle Euranie, notamment de la section féminine pour la porter au plus haut niveau.

(Intervention de M. GAY hors micro)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

C'est justement pour cela que nous avons fait vite, il fallait l'acter dès ce Conseil Municipal, et quelque part Annabelle est tenue pour la fin de sa carrière avec la ville du Blanc-Mesnil.

M. FABIEN GAY :

C'était la dernière question.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On s'est bien compris. Mme DELMAS.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Au nom d'Europe Écologie les Verts, je vous informe qu'en matière sportive, notre conception de l'usage de l'argent public communal est d'aider les clubs locaux, d'offrir des équipements de qualité au plus grand nombre voire à quelques-uns qui pourraient attirer d'autres participants. Je fais référence ici à la fosse de plongée. En effet, quel que soit le nombre d'adhérents aujourd'hui, sa seule disponibilité au Blanc-Mesnil permettrait à d'autres de découvrir ce sport et pour tous les Blancs-Mesnilois qui se sont formés en Thaïlande de faire valider leur diplôme en France.

Nous sommes pour l'embauche de sportifs de haut niveau avec des contrats qui leur permettent de s'entraîner, de participer aux compétitions, de se reconverter une fois leur carrière terminée. Les autres besoins des sportifs de haut niveau sont la prise en charge de leurs déplacements et hébergements pendant les compétitions, et cela doit être financé par leurs fédérations respectives.

En ce qui concerne Annabelle EURANIE, nous nous réjouissons de ses belles performances. Nous lui souhaitons la plus grande réussite dans ses compétitions futures, nous aurions pu défendre son embauche avec un contrat sportif de haut niveau ; néanmoins, nous voterons contre une attribution directe d'une telle subvention.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Notre adjointe aux sports va vous répondre, Mme DELMAS.

MME BRIGITTE MARCHAND :

Je rebondis puisque vous parlez de la fosse de plongée, évolution de la piscine. Avant de commencer à accroître et faire de nouveaux complexes sportifs, il aurait été convenable d'entretenir déjà ceux que nous avons déjà actuellement. Je pense que vous êtes également sur les établissements le week-end, les complexes sportifs sont dans un état assez déplorable. Si nous avons effectivement décidé de faire une économie sur la fosse, c'est pour nous permettre d'entretenir et de revoir les autres complexes, entre-autres la salle Jean Macé ou le Dojo du judo où là on a vraiment des choses importantes à faire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Une précision complémentaire pour Mme DELMAS, vous nous incitez gentiment à faire en sorte d'embaucher des sportifs de haut niveau pour stimuler la progression des clubs. Nous vous avons devancé, vous verrez les décisions qui seront prises avant l'été ou au plus tard à la rentrée. Vous verrez que nous avons déjà intégré cet élément dans nos démarches vis-à-vis des sportifs. Ce sera probablement le cas pour Pierre-Alexandre ROBIN, justement.

Nous procédons au vote de ce mémoire.

(commentaires de M. SOUBEN hors micro).

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

M. SOUBEN n'arrive pas à se départir de ses habits, de ses attributs de directeur d'école. Il souhaite donner la réplique régulièrement.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Je ne suis pas Directeur d'école.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mais vous l'avez été, proviseur adjoint à une époque.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 25 000 € annuel à Annabelle EURANIE pour les années 2014 / 2015 et 2015 / 2016 ;
- APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la ville et Mme Annabelle EURANIE ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer ;
- IMPUTE le montant de la dépense au Budget des exercices concernés, nature, fonction et destination correspondantes.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci aux sportifs.

8. RAPPORT ANNUEL 2012 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT EN SEINE-SAINT-DENIS

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du rapport d'activité annuel au titre de l'année 2012 de son service public d'assainissement établi par le Conseil Général de Seine-Saint-Denis.

9. RAPPORT D'ACTIVITE D'AUTOLIB – ANNEE 2013**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ces rapports, qui vous été donnés en lecture, n'appellent pas de vote.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du rapport d'activité établi par le Syndicat AUTOLIB.

| |
|---|
| 10. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES – EXERCICE 2013 |
|---|

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons une interrogation et nous nous tournons vers l'administration. Après vérification, nous avons terminé les mémoires soumis au vote, ce bilan est également soumis à votre lecture.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du bilan des acquisitions et cessions – Exercice 2013.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Deux vœux sont présentés, l'un présenté par le groupe d'Opposition municipale « Blanc-Mesnil au Cœur ». Qui souhaite prendre la parole ? M. GAY.

Vœu présenté par M. Fabien GAY, pour le groupe « Blanc-Mesnil au cœur » pour que la ville du Blanc-Mesnil soit déclarée « zone hors partenariat transatlantique de commerce et d'investissement » :

Pour que la ville du Blanc-Mesnil soit déclarée zone « hors partenariat transatlantique de commerce et d'investissement », le 14 juin 2013, la Commission européenne a obtenu mandat de la part de tous les états membres pour négocier avec les États-Unis un nouvel accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement. Cet accord cherche à instaurer un vaste marché de libre échange entre l'union européenne et les États-Unis, allant au-delà de l'OMC. Ce serait un pas de plus dans la concurrence libre et non faussée, dissimulée par le traité de Lisbonne, négociée par le Président Sarkozy en son temps. Cet accord serait un moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les pistes publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leur part de marché, consacrant la domination des multinationales européennes comme américaines et la domination des États-Unis.

On n'ose imaginer les conséquences sur les collectivités territoriales mises en demeure d'ouvrir les services publics au secteur privé. Ce projet pourrait introduire un mécanisme d'arbitrage privé, investisseurs-État, qui se substituerait aux juridictions existantes. Les investisseurs privés pourraient ainsi contourner les lois et les décisions qui les gêneraient. Une telle architecture juridique limiterait les capacités déjà faibles des états à maintenir des services publics (éducation, santé, transport...), à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, à maintenir des activités associatives, sociales et culturelles, à préserver du marché, à contrôler l'activité des multinationales dans le secteur extractif ou encore à investir dans des secteurs d'intérêt général, comme la transition énergétique.

Discrètement, de puissants lobbyings européens et transatlantiques sont déjà à la manœuvre pour élaborer avec la Commission européenne, seule autorité en charge des négociations au nom de tous les états membres, les termes d'un éventuel accord d'ici 2015. A l'inverse, les citoyens, les mouvements sociaux, les parlementaires européens n'ont pas accès aux informations sur les négociations en cours. Le secret sur les textes limite également les capacités des pays en développement d'intervenir alors qu'un tel accord aurait des répercussions juridiques et sociales sur l'ensemble du monde.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal de la ville du Blanc-Mesnil demande :

- 1) *L'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, dit grand marché transatlantique, du fait de l'absence de contrôle démocratique et de débat public sur les négociations en cours.*
- 2) *La diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations du TTIP, qui représente une attaque sans précédent contre la démocratie.*
- 3) *L'ouverture d'un débat national sur le grand marché transatlantique, et plus généralement sur l'ensemble des accords de libre-échange, impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.*
- 4) *La mise du territoire du Blanc-Mesnil en zone hors partenariat transatlantique de commerce et d'investissement.*

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous avons entendu le discours militant de M. GAY.

M. FABIEN GAY :

A peine !

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Si quand même un petit peu, cela nous ramène à l'Europe.

M. FABIEN GAY :

Non, mais je pense que c'est en plein débat en ce moment qui est en train d'émerger, je sais que votre candidat aux Européennes, M. LAMASSOURE, est pour. Mais, ce traité transatlantique est en train d'émerger dans le débat, cela fait vingt ans qu'il est sur la table, depuis la chute du bloc soviétique. Aujourd'hui, alors qu'il est négocié dans le plus grand secret, il y a des choses qui sont en train d'être révélées. Un sondage dans l'Humanité, dont je vous conseille la lecture...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Tous les soirs, c'est mon journal de chevet ! C'est ainsi que je m'endors.

M. FABIEN GAY :

Je lis « Le Figaro » tous les matins aussi avec l'Humanité, ainsi je sais ce que pensent les ennemis de classe.

55% des Français, qui savent ce qu'est le grand traité transatlantique, se disent opposés à ce traité. Je ne sais pas si on peut le prendre à la légère, mais la casse de toutes les normes sociales, environnementales, écologiques qui se préparent avec ce traité et aussi les tribunaux arbitro-privés qui vont être mis en œuvre. Ne rigolons pas, si ce traité passe, c'est le poulet aux hormones et les OGM qui vont arriver dans nos assiettes.

Prenons l'exemple de notre cantine scolaire, si elle refuse de prendre ce poulet au chlore ou ces OGM, alors les multinationales qui commercialisent ces produits pourront attaquer la ville du Blanc-Mesnil ou le Conseil général ou les Régions. Je ne pense pas que l'on puisse balayer d'un revers main ce sujet, en disant que l'on a entendu un beau discours militant. Le débat est en train de s'ouvrir, je pense qu'on a une base pour ouvrir, y compris dans nos différences politiques (elles sont bien normales et bien claires) et que l'on peut débattre de ce projet au moment même où les classes populaires, qui vont être les plus touchées et les plus attaquées par ce traité transatlantique sont en train de découvrir ces grandes manœuvres.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mme BUFFET, et on repassera à Blanc-Mesnil juste après.

MME MARIE-GEORGE BUFFET :

Nous nous préoccupons de Blanc-Mesnil en discutant de ce vœu, parce que la vie quotidienne de nos compatriotes sera impactée. Ce matin, nous discutons d'un projet de résolution portant sur ces exigences de suspension des négociations. J'ai entendu l'orateur représentant le groupe du parti auquel vous appartenez, M. le Maire, qui partageait cette exigence de démocratie. En ce moment même, les représentants de la Commission européenne avec les représentants des États-Unis sont en train de négocier et nous sommes incapables de dire sur quels points ils avancent, sur quels points ils se mettent d'accord, sur quels points il y a des problèmes entre l'Union européenne et les États-Unis.

C'est quand même un problème de démocratie extrêmement important. D'autant que nous ne sommes même pas certains que l'Assemblée nationale française sera amenée à se prononcer à la fin des négociations, parce que si les objets ne portent que sur des raisons commerciales, seul le Parlement européen sera amené à se prononcer. Donc, je crois qu'il est important d'alerter nos compatriotes sur les contenus de ces négociations et au moins de réclamer, comme la quasi-totalité des groupes l'ont fait ce matin à l'Assemblée nationale, que la Commission daigne tenir les parlements nationaux et les peuples de l'Union européenne au courant de ce qu'ils sont en train de négocier. Je crois que cela concerne les Blancs-Mesnilois comme tous les habitants de l'Union européenne.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci Mme BUFFET.

Nous procédons au vote de ce vœu.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- REJETTE le vœu exprimé par le groupe « Blanc-Mesnil au coeur, par 34 voix Contre.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Nous repassons à notre bonne ville du Blanc-Mesnil, puisque nous avons souhaité vous proposer un vœu qui sera lu par M. Karim BOUMEDJANE, afin que la ville du Blanc-Mesnil soit préservée du projet d'autoroute ferroviaire Atlantique.

(Commentaires hors micro de M. MIGNOT)

On va lire le vœu, si vous le voulez bien.

M. DIDIER MIGNOT :

Justement, je voulais intervenir et bien sûr que je laisserai M. BOUMEDJANE lire le vœu, pour que tout le monde l'écoute bien évidemment, et ce n'est pas polémique mais simplement un problème de fonctionnement, nous allons demander une courte interruption de séance pour nous prononcer sur ce vœu. Cela pose plus largement, encore une fois sans caractère polémique sur ce vœu, la question de l'organisation de notre Conseil Municipal, comment il fonctionne et comment les règles du jeu vont être établies en fonction des vœux.

Puisque j'avais déposé ce vœu il y a quelques jours, vous aviez eu le temps de le lire. C'était pareil sous la mandature précédente, cela pose la question de la règle du jeu, tout simplement. Si l'on demande une interruption de séance très courte pour discuter ensemble de ce vœu que nous avons découvert sur table, c'est d'abord pour qu'on puisse en discuter effectivement de manière sérieuse. Puisque nous avons six mois pour adopter le règlement intérieur du Conseil municipal, nous devons avoir des règles du jeu bien établies, et que nous puissions avoir les vœux avant ; en tout cas, il faut qu'on éclaire le sujet.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le règlement intérieur est en cours de rédaction.

En l'occurrence, c'est une question d'actualité, raison pour laquelle il a été donné au dernier moment.

M. DIDIER MIGNOT :

Mon propos n'était pas polémique, je reviendrai peut-être sur cette question.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On laisse M. BOUMEDJANE lire le vœu, et on fait une courte interruption de séance.

Vœu présenté par M. Karim BOUMEDJANE, pour la Majorité Municipale pour que la ville du Blanc-Mesnil soit préservée du projet d'autoroute ferroviaire atlantique :

Merci M. le Maire. Vœu pour que la ville du Blanc-Mesnil soit préservée du projet d'autoroute ferroviaire Atlantique.

Considérant l'enquête publique entreprise par l'État en vue du passage la nuit par Villepinte, Aulnay, le Blanc-Mesnil puis Drancy de trains de marchandises de grande longueur ;

Considérant que le parcours prévu emprunte la ligne de grande ceinture pour rejoindre le Val-de-Marne, cette voie étant déjà la plus saturée de France en termes de trafic de marchandises ;

Considérant l'absence d'information sur les éventuels dégroupages en gare de Drancy, sur les marchandises contenues dans les wagons, sur le nombre d'opérateurs ferroviaires et le nombre de convois concernés,

Le Conseil municipal de la Ville du Blanc-Mesnil :

- *S'oppose au passage de l'autoroute ferroviaire Atlantique avec des trains d'un kilomètre de longueur en zone urbaine dense.*
- *Refuse que l'on vienne ajouter des risques supplémentaires avec ces trains transportant des remorques de produits inflammables, explosifs, radioactifs, toxiques voire mortels au milieu des habitants de notre ville.*
- *S'oppose à l'augmentation des nuisances phoniques et des vibrations dans les villes de la proche couronne de Paris.*
- *Exige que l'enquête publique concerne toutes les communes traversées par la ligne de grande ceinture, actuellement exclues de cette consultation ;*
- *Demande à l'État de contraindre la SNCF à s'orienter vers l'indispensable contournement Est de l'Île-de-France pour cette autoroute ferroviaire Atlantique ;*
- *Réaffirme son refus de voir transiter ou stationner dans la commune des produits qui peuvent menacer la vie de plusieurs dizaines de milliers de personnes.*

C'est une problématique que rencontrent de nombreux Blancs-Mesnilois et qui, M. le maire, est d'actualité.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Et qui vient s'ajouter au problème du passage de wagons toxiques par la gare de triage de Drancy. M. SOUBEN souhaite réagir.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

L'enquête d'utilité publique s'est ouverte le lundi 12 mai à Drancy, mais pas dans toutes les mairies des villes concernées. Nous sommes allés avec Mme DELMAS faire des observations auprès de l'enquêteur public à la Mairie de Drancy. Nous avons signé « les élus écologistes du Blanc-Mesnil ». Nous étions les premiers à remplir cette enquête, elle se prolonge jusqu'au 5 juin. Tout le monde peut faire des remarques et plus il y aura de remarques qui iront dans le même sens, plus cela donnera de poids à ces remarques.

Si vous le voulez bien, nous avons quelques amendements par rapport à votre vœu qui seraient des amendements un peu plus pointus, notamment de donner l'adresse du site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais qui regroupe toutes les remarques. La joindre au vœu permettrait aux Blancs-Mesnilois, qui le souhaitent, de pouvoir faire des remarques directement sur le livre du Commissaire enquêteur.

Si vous le voulez bien, Mme DELMAS va vous proposer quelques amendements.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Simplement, nous avons demandé qu'il y ait également une enquête d'utilité publique dans toutes les villes traversées.

M. DIDIER MIGNOT :

Sur ce sujet, je me posais justement la question. J'ai bien compris qu'il n'y avait pas d'enquête publique ici in situ.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

On l'a demandée.

M. DIDIER MIGNOT :

J'entends. Même au titre de villes riveraines, nous n'avons pas une obligation de délibérer au sein du Conseil municipal ? Je me souviens lors de l'installation de Chimirec à Dugny, nous avons eu une enquête publique qui concernait Chimirec, et donc la ville de Dugny, ou un autre entrepôt à Gonesse, où il était suggéré aux villes riveraines de délibérer et de donner un avis en Conseil Municipal, sous peine qu'un avis non exprimé vaille accord. Raison pour laquelle je demandais si la ville du Blanc-Mesnil a été sollicitée de cette manière pour ce sujet.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Aujourd'hui, non. J'ai l'impression que c'est un peu prématuré, mais que c'est peut-être à venir.

M. DIDIER MIGNOT :

L'enquête publique se termine le 5 juin.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Il faut le faire pendant l'enquête publique, mais le vœu a peut-être valeur de délibération.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

En tout cas, le vœu va être voté dans toutes les villes traversées par cette autoroute.

M. JEAN-YVES SOUBEN :

Vous savez qu'ils en ont quand même oublié 7 sur le parcours.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Mme DELMAS souhaitait proposer des amendements.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

Je proposais des amendements complémentaires, c'est-à-dire de ne pas changer ceux proposés, mais faire trois propositions supplémentaires :

- Soucieux des conséquences sur les populations locales, actuelles et futures, demande une étude d'impacts pour évaluer les incidences médicales et sociales du choix du tracé, à comparer avec un tracé alternatif ne passant pas par les zones urbaines denses ;
- Le Conseil Municipal demande à ce qu'un tracé alternatif contournant toutes les zones denses de Seine Saint-Denis et d'ailleurs soit étudié.
- Le Conseil Municipal reste attaché au développement du ferroutage qui est une alternative efficace et crédible à l'augmentation du trafic routier. Néanmoins, il ne peut encore une fois se réaliser au mépris du nécessaire principe de précaution, du respect de l'environnement, de la sécurité et de la qualité de vie des habitants de la Seine-Saint-Denis

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je ne vois pas d'objection à inclure ces amendements.

Je m'interrogeais pour savoir si l'on devait voter dans toutes les villes traversées par cette autoroute atlantique le vœu dans les mêmes termes.

MME ANNE-MARIE DELMAS :

La réponse est « non ». Sevrans a délibéré hier soir avec un texte différent de celui qui a été délibéré à Villepinte et à Drancy, mais avec la même orientation.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Personnellement, je ne vois pas d'inconvénient à rajouter les amendements.

(Suspension de séance de quelques instants)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Je vous propose de reprendre et de soumettre ce vœu au vote pour que la ville du Blanc-Mesnil soit préservée du projet d'autoroute ferroviaire Atlantique.

Une précision de vote, M. MIGNOT.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous allons voter pour, mais nous sommes bien d'accord que c'est avec la prise en compte des amendements déposés.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Oui, nous les intégrons sans retouche. Nous reprenons la suggestion de M. SOUBEN, à savoir que les Blancs-Mesnilois puissent commenter en ligne et que cela aille vers la destination finale pour donner plus de poids. Nous avons bien sûr un intérêt commun dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le voeu exprimé par la Majorité Municipale.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Merci à tous, merci aux habitants présents nombreux ce soir, merci aux élus. Bonsoir à tous.

M. DIDIER MIGNOT :

Avez-vous les dates des prochains Conseils Municipaux ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :

Le 19 juin, et ensuite on arrêtera les dates jusqu'à la fin de l'année.